

37

Commission permanente

Séance du 10 juin 2024



Rapporteur : Mme ROUX

49578

40 - Ressources humaines

Transformations et redéploiements de postes

Le lundi 10 juin 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. LE GUENNEC (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h51.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

MISES EN ADEQUATION

Il est demandé le recalibrage de trois postes, pour mise en adéquation avec les missions et / ou le profil statutaire des agents occupant ces postes :

Pôle territoires et services de proximité

- un poste d'Assistant.e de direction rattaché à la direction générale du Pôle, transformé de la catégorie C vers la catégorie B ;
- un poste d'Assistant.e administratif.ve médico-social.e à l'agence de Rennes, service vie sociale, CDAS Champs Manceaux, transformé en poste d'Agent.e d'accueil social et assistant.e administratif.ve médico-social.e, de la catégorie B vers la catégorie C ;
- un poste d'Assistant.e administratif.ve agrément à l'agence de Redon-Vallons, service vie sociale, mission agréments, transformé en poste d'Agent.e d'accueil et logistique, en vue de son redéploiement vers l'antenne de la médiathèque départementale.

REDEPLOIEMENT

Pôle construction et logistique

Il est également demandé la transformation d'un poste de Créateur.trice de support graphique vacant au sein du Pôle construction et logistique, Direction des moyens généraux, en poste de Préventionniste, de la catégorie B vers la catégorie A, en vue de son redéploiement vers la Direction des bâtiments.

Le détail de toutes ces transformations de postes figure en annexe.

Décide :

- d'autoriser la transformation et le redéploiement des postes listés en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 12 juin 2024

ID : CP20242369

Pour extrait conforme